

INFO



STT du CIUSSS-CN-CSN

*Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale-CSN
Catégorie 2 et 3*

RÉMUNÉRATION TAUX DOUBLE

En juillet dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a décidé de mettre en place une directive ministérielle relative à la rémunération à taux double, selon certaines conditions décidées unilatéralement, lorsque les personnes visées effectuent du temps supplémentaire. Les mesures prévues par cette directive ministérielle devaient prendre fin le 26 septembre dernier.

Suivant la décision du MSSS de modifier les conditions de travail sans discussions ou ententes avec les syndicats, de nouvelles plaintes en vertu du Code du travail ont été déposées. **Le MSSS nous a finalement invités à négocier à ce sujet, et d'ici là, le MSSS a décidé unilatéralement de maintenir ces mesures pour une durée indéterminée selon les mêmes modalités.**

Par le présent courriel, nous vous informons que la FSSS-CSN et d'autres organisations syndicales amorceront des discussions avec le MSSS à ce sujet.

Nous vous aviserons dès que possible des résultats de nos échanges.

L'équipe de négociation du secteur public

STT du CIUSSS-CN-CSN
2601 chemin de la Canardière, local J-2642
Québec, Qc, G1J 2G3
418-821-0830